

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

People's Democratic Republic of Algeria

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

Ministry of Higher Education And Scientific Research

Higher School of Agronomy
Mostaganem
Martyr Mohamed el Amjed
Ben Abdelmalek

المدرسة العليا للفلاحة

بمستغانم

الشهيد محمد الأمد بن عبد المالك



Procès-verbal de réunion de coordination

N°2 du 15/05/2023

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze du mois de mai, s'est réuni à dix heures à la salle de réunion les enseignants suivants :

- Mme. BENDAHMANE Leila, directrice adjointe de la formation continue
- Mr. BOURMITA Younes, chef de département du second cycle ;
- Mr. GORINE Mohamed, chef adjoint du département du second cycle et coordinateur et chef de spécialité des sciences du sol et environnement ;
- Mr. DJELMOUDI Younes, coordinateur et chef de spécialité de protection des végétaux ;
- Mme. MEHDEB Djamila, coordinatrice et chef de spécialité de production végétale ;
- Mme. BOUDEOUA Yousra, coordinatrice et chef de spécialité de production animale ;
- Mme. GHALEM Amina, coordinatrice et chef de spécialité de gestion et aménagement des forêts;
- Mme. KHAOUCHENE Asma, coordinatrice et chef de spécialité de technologie alimentaire ;
- Mme. BERRIGHI Nabila, chef de la troisième année.

Ordre du jour :

- Discussion du sort de l'année en cours vu la contrainte des grèves des étudiants;
- Consolidation et orientation des tâches réelles des responsables de formation de spécialité;
- État des lieux et évaluation réelle des activités pédagogiques et des enseignements;
- État des lieux des encadrements et projet de fin d'étude en vue des soutenances en cours;





- Installation du processus d'admission des notes et délibération sur progres (opération très importante);
- Préparation des portes ouvertes des spécialités (répartition des affectations des vœux des étudiants de la 3^e année admis);
- Divers.

Mme la directrice adjointe, Mme. BENDAHMANE L., a remercié les membres présents pour leur présence et d'avoir répondu favorablement à son invitation à cette réunion pédagogique extraordinaire.

Le premier point abordé est relatif au sort de l'année en cours vu la contrainte de la grève des étudiants qui a duré presque un mois et demi ; et suite à leurs absences collectives et répétées précédant cette période ; certains enseignants n'ont pas bien avancé dans l'acheminement des cours ; sachant que le deuxième semestre s'étale sur quatorze semaines. Chacun des chefs de spécialités a présenté le taux d'avancement de la spécialité qui sont résumé sur le tableau ci-dessous :

Spécialité	Taux d'avancement des cours
Sciences du sol et environnement SSE	70 %
Production animale SPA	50 %
Production végétale PV	60 %
Technologie alimentaire TAA	70 %
Gestion et aménagement des forêts GAF	40 %
Protection des végétaux	70 %

Pour la promotion de la 3^e année, Mme. BERRIGHI Nabila a signalé qu'au cours du dernier CPC, les délégués des étudiants étaient absents et une présence de quatre enseignants sur douze seulement dont leur taux d'avancement des cours est égale à 40% environ.



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

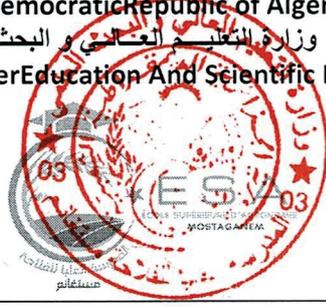
People's Democratic Republic of Algeria

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

Ministry of Higher Education And Scientific Research

Higher School of Agronomy
Mostaganem
Martyr Mohamed el Amjed
Ben Abdelmalek

المدرسة العليا للفلاحة
بمستغانم
الشهيد محمد الأمد بن عبد المالك



Mr. BOURMITA Y. nous a clairement fait comprendre que la grève des étudiants va prendre fin et qu'ils vont rejoindre leur classes à 14 heures de cette journée, suite à l'accord qui a été fait entre le directeur et les représentants des étudiants des six spécialités en présence de la directrice adjointe et du chef de département du deuxième cycle.

L'ensemble des enseignants et à l'unanimité, se sont mis d'accord pour l'application du décret ministériel 12 et 13 des écoles supérieures qui stipule que l'étudiant est obligé d'assister à toute activité pédagogique (cours, TD, TP et sorties pédagogiques) pour minimiser et réduire le taux d'absentéisme des étudiants.

Chacun des enseignants présents a proposé une alternative ou une solution pour essayer de finir le programme des cours, ils ont conclu ainsi que la meilleure solution convenue et adaptée est de continuer le programme des cours selon l'avancement des cours avec l'ajout des séances supplémentaires et de leur donner un polycopié des cours de la période dans laquelle les étudiants étaient absents sur la plateforme moodle et de leur donner un petit résumé en présentiel.

Mme. BENDAHMANE et Mr. BOURMITA ont expliqué clairement les rôles de chaque chef d'équipe de spécialité ou de coordinateur qu'il a droit de réunir les enseignants sans même demander l'avis du chef de département s'il juge que le moment est favorable de le faire, de demander aux enseignants d'organiser des CPM avec leurs assistants chargés des TD et des TP, de demander aux enseignants de signaler les étudiants qui s'absentent et de les aviser en premier lieu avec une mise en demeure et de les pénaliser ou les sanctionner en deuxième lieu s'ils ne présentent pas un certificat médical d'un médecin assermenté ou un dossier médical.

Il a été convenu par l'ensemble des enseignants présents à cette réunion que l'arrêt de cours sera le 01 juin et que la période des examens s'étalera sur une période allant du 04 au 15 juin, les corrections et les délibérations se feront du 17 au 27 juin et le rattrapage pourront être reporté jusqu'au mois de septembre avec une possibilité de faire les examens à partir du 28 mai pour ceux qui ont achevé le programme. Quant à l'encadrement et les projets de fins



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

People's Democratic Republic of Algeria

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

Ministry of Higher Education And Scientific Research

Higher School of Agronomy

Mostaganem

Martyr Mohamed el Amjed

Ben Abdelmalek



المدرسة العليا للفلاحة

بمستغانم

الشهيد محمد الأمجد بن عبد المالك

d'études, ils ont jugé de faire deux sessions : session de juin pour ceux qui ont fini, les soutenances se dérouleront du 17 au 27 juin.

Mme la directrice adjointe et le chef de département ont précisé que l'admission des notes et les délibérations sur la plateforme progres est jugée comme une opération de grande importance et que c'est une directive que le ministère appelle à l'utilisation de l'outil informatique ce qui est appelé la numérisation des informations pédagogiques.

Les deux responsables ont sollicité les chefs de spécialité de préparer des portes ouvertes pour les étudiants de la 3^e année pour les orienter afin d'une bonne répartition des affectations de leurs vœux par la préparation des posters et de leur expliquer les domaines où ils peuvent intervenir dans le proche futur.

La séance fut levée le même jour à quatorze heures.

Présidente

